

un an et un an et demi, peut-être deux ans, avant que la collectivité chinoise décide de collaborer à ce programme. Il y a une excellente raison à cela. Ces gens ont leurs propres lois. Ils fournissent des services à leurs concitoyens et à toutes les personnes qui font affaires avec eux, mais leurs relations personnelles sont très étroites et le chef d'une famille chinoise exerce une autorité absolue.

Le chef de la famille chinoise est le plus souvent un septuagénaire. C'est un homme de petite taille qui a probablement toujours vécu dans la crainte. Il est au courant des circonstances concernant son état civil et il redoute les conséquences d'une révélation à ce sujet de sa part. Dans bien des cas, cet homme a travaillé sa vie durant, a réussi à mener à bien une petite entreprise et à subvenir aux besoins de sa famille. Qu'arriverait-il si la police venait à découvrir son cas et à prendre des mesures en conséquence? Je suis persuadé que nous connaissons tous la réponse.

Un chef de famille chinoise vit souvent dans la crainte, par suite des faits qui lui ont été relatés par des personnes qui savent exploiter les situations de ce genre. Le Chinois craint de perdre sa situation et de se faire expulser du pays. Bien souvent, il a mis les membres de sa famille au courant de la régularisation de leur état civil. Chacun d'entre eux donne de faux renseignements.

La plupart des jeunes Chinois appellent leur père «daddy». Un certain nombre de ces enfants m'ont révélé que c'étaient leurs parents qui leur avaient dit de donner les faux renseignements qu'ils avaient fournis. Il arrive souvent que ces gens refusent de donner toute explication. Je pense à un cas en particulier. Une famille chinoise exploite un commerce d'épicerie et, selon ses besoins, gagne bien sa vie dans ce genre d'occupation. Dans cette famille, il y a un fils qui, en fait, est entré illégalement. Cet homme et sa femme n'avaient pas d'enfants. Avant d'amener sa femme au Canada, le père a fait trois voyages en Chine. Lors de l'arrivée de l'épouse au Canada, le couple a suivi une vieille coutume chinoise et a pris ce garçon comme fils. Il n'est pas, en fait, un fils par le sang.

J'ai passé beaucoup de temps avec ces gens depuis trois ans. Je connaissais la famille depuis vingt ans. Chaque fois que j'allais les voir, ils me disaient: «Veuillez aider notre fils, veuillez aider notre fils.» Je leur répondais: «Mon vieil ami, je veux vous aider.» Chaque fois, ils me racontaient une histoire quelque peu différente. Après trois ans, j'avais une bonne idée en quoi consistaient ces contradictions et ces contre-vérités. J'ai fini par

aller leur rendre visite et j'ai dit au fils que rien ne me plairait autant que de l'aider à régulariser son état civil. Je lui ai dit: «Vous ne me dites pas la vérité.»

J'ai tiré quatre ou cinq conclusions par suite de ce que vous m'avez dit. Bon nombre de vos déclarations ne sont pas exactes.» Puis je lui ai exposé ce que je croyais être la vérité. Le jeune homme m'a répondu: «Vous avez presque raison, monsieur More, mais je vous ai dit ce que mon père m'avait conseillé de dire.» «Descendez et dites à votre père que je désire le voir», lui ai-je dit. Le vieillard est donc monté et a commencé à me raconter son histoire de la façon habituelle. Je l'ai alors interrompu: «Écoutez, mon ami, vous racontez cette histoire depuis trois ans. J'ai épuisé toutes les raisons que j'avais de venir vous voir. Vous devez me faire confiance ou me dire franchement que vous ne vous fiez pas à moi. Dans ce cas, nous ne ferons pas d'autres démarches.» Je lui ai dit que je ne pouvais accepter son histoire et que je savais qu'elle était fausse. J'ai exposé au vieillard ce que je considérais comme la vérité. Il m'a alors répondu: «Vous avez presque raison, monsieur More. Je vais vous raconter ceci.» Le récit de son histoire terminé, j'ai cru avoir enfin une idée de la vérité. Je lui ai conseillé quelles nouvelles démarches il devait faire. Nous étions un samedi et, le lundi suivant, il s'est rendu au bureau de l'immigration. En l'espace de deux mois, sa situation avait été régularisée. Il a maintenant présenté une demande en vue de faire venir sa famille au Canada, et j'espère que celle-ci pourra entrer au pays dans un bref délai.

Monsieur le président, les faits que je viens d'exposer intéressent une famille de ma connaissance. Je me demande si, dans d'autres collectivités, quelqu'un s'est montré amical envers des personnes se trouvant dans des circonstances semblables, leur aidant à comprendre et à accepter les assurances qu'on leur avait données. Il faudrait persuader les intéressés que leur situation peut être régularisée, si seulement ils consentent à dire la vérité. J'ai mentionné un cas dont j'ai eu connaissance, mais je me demande combien d'autres il y a du même genre. D'une année à l'autre, ces gens apprennent à se fier à leurs amis et à prêter foi aux assurances qu'on leur donne, parce que d'autres particuliers ont été bien traités. Ils commencent à se rendre compte qu'ils ne seront pas les victimes d'injustices. A mon avis, il y a des centaines de personnes qui, de leur propre gré, s'apprentent à dire la vérité. S'ils le font, ce sera à cause du programme en question.